

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL SA
Société anonyme au capital de 61 446 740 euros
Siège social : 11-13 avenue de Friedland - 75008 PARIS
572 182 269 RCS PARIS

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(attribution d'actions gratuites le 21 novembre 2018)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rendons compte, conformément aux dispositions légales en vigueur, de l'usage qui a été fait de l'autorisation et de la délégation de compétence qui a été consentie à votre conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 mai 2018, en application des dispositions de l'article L 225-129-1 du Code de commerce.

Conditions de la délégation

Le 24 mai 2018, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, dans sa 21^{ème} résolution, a autorisé le conseil d'administration à procéder, au profit de certains mandataires sociaux et/ou salariés de la Société ou de ses filiales de son choix, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 1 % du capital social de la Société tel que constaté à l'issue de l'assemblée susvisée.

Durée de la délégation : trente-huit mois à compter de l'assemblée susvisée.

Utilisation de la délégation en 2018

Le conseil d'administration du 21 novembre 2018 a décidé d'attribuer 7.000 actions gratuites au profit :

- de Monsieur Bruno Meyer, directeur général délégué de la Société de la Tour Eiffel, à hauteur de 1.500 actions gratuites, étant précisé que ces actions gratuites lui ont été attribuées au titre de son contrat de travail en qualité de directeur général adjoint préalable à sa nomination en qualité de mandataire social en date du 28 septembre 2018,
- des salariés de la Société de la Tour Eiffel et de TEAM Conseil, filiale de la Société de la Tour Eiffel, à hauteur de 5.500 actions gratuites, avec une condition de présence.

Incidence sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, en particulier en ce qui concerne la quote-part des capitaux propres

Cette attribution a l'incidence théorique suivante:

	Nombre d'actions au 30/06/18	Capitaux propres part du groupe au 30/06/18	Quote part des capitaux propres par action
Avant attribution des 7.000 actions gratuites	12 289 348	457 555 000,00 €	37,23 €
Après attribution des 7.000 actions gratuites	12 296 348	457 555 000,00 €	37,21 €

Incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action de la Société, telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des actions gratuites

Cette attribution a l'incidence théorique suivante:

	Nombre d'actions au 20/11/18	Capitalisation boursière au 20/11/18	Moyenne des vingt séances de bourse précédant le 20/11/18
Avant attribution des 7.000 actions gratuites	12 289 348	535 323 998,88 €	43,56 €
Après attribution des 7.000 actions gratuites	12 296 348	535 628 918,88 €	43,56 €

Fait à Paris

Le 21 novembre 2018



Le Conseil d'administration